

## **La Cour des comptes met en œuvre les pistes de réflexion formulées par la CRC-ARA lors de son « examen par les pairs »**

En septembre 2022, la Cour des comptes avait décidé de soumettre son activité d'audit à une évaluation externe (ou « examen par les pairs ») réalisée par la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes (CRC-ARA). Il s'agissait de faire un bilan des forces et faiblesses de la Cour, dans une optique d'amélioration de ses pratiques et de sa performance. Le résultat de cet examen est disponible sur le site de la Cour à l'adresse suivante : <https://cdc-ge.ch/examen-par-les-pairs-de-lactivite-daudit-de-la-cour-des-comptes/>. Cet article présente trois actions concrètes mises en œuvre par la Cour à la suite de l'examen par les pairs précité.

### **Huit pistes de réflexion formulées par la CRC-ARA**

À l'issue de ses travaux, la CRC-ARA avait conclu que la Cour était bien installée dans le paysage institutionnel, que ses travaux étaient appréciés des parties prenantes et que son indépendance était reconnue. La CRC-ARA avait également formulé huit pistes de réflexion visant des améliorations dans les trois domaines suivants : la planification des missions de la Cour, la formalisation de ses travaux et la communication sur ses audits. Depuis fin 2022, la Cour a travaillé sur les huit pistes de réflexion précitées et toutes seront mises en œuvre d'ici la fin de cette année. Trois actions concrètes dans chacun des domaines précités sont présentées ci-dessous.

### **Une coopération renforcée avec d'autres institutions supérieures de contrôle**

En matière de planification des missions, la CRC-ARA avait incité la Cour à « développer sa coopération avec d'autres institutions supérieures de contrôle afin de mener des audits ou des évaluations sur un périmètre élargi ». Dès septembre 2023, la Cour est allée dans le sens de la CRC-ARA en publiant le premier audit de performance mené conjointement avec la Cour des comptes vaudoise et la CRC-ARA sur les mesures d'accompagnement du Léman Express. À l'avenir, la Cour entend également répéter ces collaborations, notamment pour des politiques publiques qui dépassent le seul canton de Genève. Des travaux communs sont ainsi d'ores et déjà envisagés en 2025 avec la CRC-ARA et le Contrôle fédéral des finances.

### **Une structure de rapport « simplifiée »**

Dans le domaine de la formalisation de ses travaux, la CRC-ARA avait encouragé la Cour « à mieux étayer, dans le texte même du rapport, le fondement de ses constats ». Dès la fin de l'année 2022, la Cour s'est ainsi attelée à renforcer la lisibilité des messages de ses rapports en présentant de manière systématique ses constats selon la logique suivante : « Quel est le constat de la Cour ? » « Pourquoi ce constat est-il important ? » « Ce qui appuie le constat de la Cour ». Cette nouvelle logique de présentation conduit à des rapports plus courts qui explicitent clairement les constats formulés par la Cour ainsi que leurs enjeux.

### **Une communication des travaux plus rapide**

Finalement, dans le domaine de la communication, la CRC-ARA avait invité la Cour à « publier la vidéo de présentation de ses rapports en même temps que le rapport, le jour de la conférence de presse ». Cette recommandation a été mise en œuvre dès l'année 2022. Dans la foulée de la conférence de presse, la Cour diffuse en effet le même jour la vidéo de ses travaux de manière à donner un meilleur écho à ses travaux. À titre d'illustration, voici le lien vers la vidéo publiée par la Cour le 18 juin 2024 à l'issue de sa dernière conférence de presse portant sur le financement cantonal direct des projets d'aide au développement : <https://cdc-ge.ch/publications/n-189-audit-de-conformite-relatif-au-financement-cantonal-direct-des-projets-daide-au-developpement/>